

**Avis n° 2010/07-02 relatif à l'habilitation de  
l'Université de Dijon -  
Institut supérieur de l'automobile et des transports  
de Nevers (ISAT)  
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique

- Vu la demande présentée par l'Université de Dijon - Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers (ISAT), dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis**

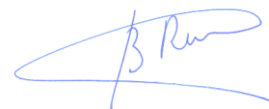
Considérant la visite tardive des experts de la CTI, l'examen du dossier de l'ISAT est reporté à l'automne 2010.

L'ISAT est autorisé à effectuer le recrutement relatif à la rentrée 2010.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 6 juillet 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 14 septembre 2010

Le président



Bernard REMAUD